

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7679 SÉANCE DU 26 janvier 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

RATIFICATION DE CONTRATS – MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DES FORÊTS ET WENDAKE CONSTRUCTION
S.E.C.

Attendu que le 14 octobre 2025, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (« Ministère ») et le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») ont signé un contrat de services (« Contrat de services ») relatif à des travaux de démantèlement de chemins forestiers dans la réserve faunique des Laurentides (« Projet »);

Attendu que le Projet n’était réalisable directement par le Conseil qu’avec l’existence, l’implication et les capacités de la société en commandite connue sous le nom de Wendake Construction s.e.c. (« Wendake Construction »), dont le Conseil est le commanditaire majoritaire;

Attendu que le Conseil a mandaté Wendake Construction à titre de sous-contractant pour l’exécution complète du Projet, par une entente écrite signée par le directeur du Développement économique le 23 octobre 2025 (Sous-contrat);

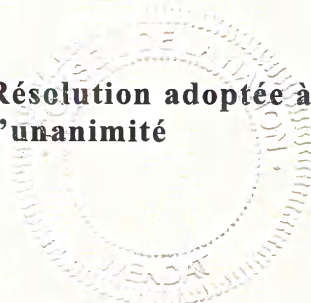
Attendu que Wendake Construction a assumé la totalité des frais pour l’exécution du Contrat de services et que le Projet a été finalisé le 30 novembre 2025;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026

Résolution adoptée à l’unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7679 SÉANCE DU 26 janvier 2026

RATIFICATION DE CONTRATS – MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DES FORÊTS ET WENDAKE CONSTRUCTION
S.E.C.

Attendu que les coûts du Projet se sont élevés à un montant de
355 840 \$;

Attendu que le Contrat de services a été signé par le directeur du
Développement économique;

Attendu que le Conseil souhaite ratifier le Contrat de services et le
Sous-contrat;

Attendu qu'il est nécessaire d'adopter la présente résolution pour
assurer la conformité du processus à la Politique
d'approvisionnement en biens et services du Conseil de la Nation
[Wendat].

Compte tenu de ce qui précède, il est **proposé** par le Chef familial
Yves Sioui, **appuyé** par le Chef familial William Romain, et **résolu** :

- **De ratifier** le contrat de services entre le ministère des
Ressources naturelles et des Forêts du gouvernement du
Québec et le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») signé
le 14 octobre 2025 concernant des travaux de démantèlement
de chemins forestiers dans la réserve faunique des Laurentides
(Projet);
- **De ratifier** le sous-contrat entre Wendake Construction s.e.c.
et le Conseil signé le 23 octobre 2025 concernant l'exécution
du Projet.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026


GREFFIERE
MAUDE ST-ONGE

Résolution adoptée à
l'unanimité

